



Projet associatif de la MJC de VEYNES

La MJC de VEYNES a été créée en 1961. C'est une structure associative régie par la loi 1901.

La MJC de VEYNES adhère à la Fédération Française des MJC dont le fonctionnement repose sur une charte que nous nous efforçons de respecter.

I / Le cadre de la MJC

A / L'Historique Des MJC

En 1906, rue Mouffetard est créée une association « Chez nous », Maison Pour Tous dite « La Mouffe » proposant diverses activités, inspirée sur les mouvements catholiques. Elle devient par la suite laïque et est à l'origine de la création des Maisons des Jeunes et de la Culture.

En 1944 le Mouvement République des Jeunes se crée. Il devient en 1948 la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture.

« L'histoire communément admise des Maisons des Jeunes et de la Culture veut que ce soient les mouvements de jeunesse, certains mouvements de résistance et certains syndicats (la CGT et la Confédération Générale des Agriculteurs) qui se regroupant, aient ainsi créé la République des Jeunes, véritable préfiguration de la FFMJC. » (extrait de l'histoire de la FFMJC sur le site internet : <http://ffmjc.free.fr>)

De 262 en 1960, le nombre des MJC en France est passé à environ 1200 en 1968.

Aujourd'hui, les MJC doivent choisir entre deux fédérations pour les représenter :

- la FFMJC – Fédération Française des MJC -
- la CMJC – Confédération Française des MJC pour laquelle la MJC de Fontaines Saint-Martin a opté (ce qui suppose une cotisation versée à

l'instance régionale de cette Confédération, appelée « les MJC en Rhône – Alpes »).

B / La Charte des MJC

Texte de la Charte : (texte extrait de «Etre administrateur de la MJC» page 3, publié par les MJC en Rhône-Alpes en octobre 2001)

La Maison des Jeunes et de la Culture est une association qui anime un projet et gère un équipement au profit des habitants d'un quartier, d'une commune. Elle a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes. Elle permet à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

La démocratie se vivant au quotidien, la MJC a pour mission d'animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des adhérents et des habitants. Les actions, les services de la MJC encouragent l'initiative, la prise de responsabilité et développent une pratique citoyenne.

L'action éducative de la MJC en direction et avec les jeunes est une part primordiale de sa mission.

C/L'historique de la MJC de Veynes :

C'est en 1961 que la MJC de Veynes voit le jour par le biais d'une Assemblée Générale. C'est l'une des premières de France. Les activités d'alors étaient des conférences, des expositions, des activités telles que le judo ou la danse.

Aujourd'hui, la MJC de Veynes propose un large choix d'activités hebdomadaire s'adressant aux enfants, aux adultes mais aussi aux personnes âgées. Elle participe également à la vie culturelle de la commune en prenant part aux différentes manifestations (Fête de la Musique, Corso, Forum des associations,..°

Veynes et son environnement : Avec 3344 habitants (INSEE 2013), la commune de Veynes est la plus peuplée de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy (7529 habitants) et joue un rôle de centralité dans son organisation territoriale. Son développement est intimement lié aux facilités d'accès qui lui sont propres (D994 et voie ferrée), à sa situation de carrefour stratégique entre différentes vallées et sa proximité avec Gap où travaillent la majorité de ses habitants.

Veynes est une commune de 3344 habitants, avec les caractéristiques suivantes :

- La population est une population familiale (57,4%), mais avec une proportion significative de couple sans enfant ;
- Une population plutôt âgée : 35 % des veynois ont plus de 60 ans dont 17 % ont 75 ans et plus;
- 13 % de la population est étudiant, élève ou stagiaire ;
- 54% de la population a un niveau de formation supérieur au baccalauréat (et 31% supérieur à bac +2) ;
- 57,6 % des veynois travaillent dans la commune
- Emploi : 18 % des 15 à 64 ans sont sans emplois et 38 % sont retraités.

Les Pratiques culturelles du territoire.

Un rapport de mission Diagnostic Local d'Accompagnement (DLA) en 2013 sur **les acteurs culturels sur le territoire du Buëch** a permis de faire un état des lieux de l'offre culturelle où tous les domaines artistiques sont représentés:

- des pratiques artistiques amateurs avec des structures proposant des cours et ateliers dont deux chorales.
- de la création et de la production avec deux compagnies de théâtre, une compagnie de danse, cinq groupes ou artistes de musique et une offre pyrotechnique.
- des manifestations toute l'année, tous champs disciplinaires représentés.

Une offre culturelle variée :

La ville de Veynes dispose ainsi d'une offre culturelle variée avec :

- le cinéma "Les Variétés" classé "art et essai" avec des animations autour de la programmation.
- la Maison des Jeunes et de la Culture qui propose des pratiques variées, orientées vers la danse, le théâtre et le dessin ainsi que diverses activités ludiques et pédagogiques.
- la scène artistique du pays du Buëch "Le Fourmidable" permet l'expression et la diffusion de la création contemporaine, tant théâtrale que musicale. L'association dispose d'une salle de spectacle offrant une capacité d'accueil de 80 places environ.
- l'école de Musique des Pays du Buëch, sous forme de syndicat mixte, propose l'enseignement de neuf instruments ainsi que des ateliers d'éveil et de formation musicale.
- l'Écomusée du Cheminot veynois avec une scénographie développée sur six espaces permet de découvrir l'univers lié à l'activité ferroviaire locale de 1850 à nos jours
- le musée des costumes d'antan.
- la galerie de peinture G'M et sa programmation décentralisée.
- des expositions dans divers lieux dont l'office de tourisme et la bibliothèque.

La Commune est riche d'une soixantaine d'associations, et l'offre culturelle et sportive est très variée. Le service culturel de la mairie travaille régulièrement

en partenariat avec les associations et propose de nombreuses manifestations durant toute l'année.

La ville de Veynes possède également un centre aéré, Centre Rural Social Émile Meurier qui propose une activité complémentaire à la MJC avec une garderie péri-scolaire, des aides aux devoirs et des activités durant les vacances scolaires.

- **Valeurs :**

La MJC est ouverte à tous sans discrimination, elle permet une relation conviviale entre les participants.

Elle respecte les convictions personnelles, le pluralisme des idées et les principes de laïcité qui sont le fondement des valeurs républicaines.

Elle contribue à la création et au renforcement des milieux sociaux.

La MJC favorise le transfert des savoirs et des expériences entre générations, elle encourage l'expression et les pratiques culturelles de l'ensemble de la population.

Elle agit en partenariat avec les collectivités locales et territoriales ainsi qu'avec son environnement.

Force de propositions, la MJC oeuvre pour l'intérêt général, elle est un lieu de médiation sociale.

C'est dans ce cadre que le projet associatif a été réfléchi.

II/ Les valeurs de la MJC de VEYNES

Les valeurs que porte la MJC se regroupent sous trois grandes valeurs qui constituent les fondements de notre association:

- l'Éducation
- la Culture
- l'Épanouissement Personnel et Collectif

A/ L'éducation

- **Éducation à la citoyenneté**

La MJC a un rôle d'éducation à la citoyenneté et à la prise de responsabilité.

La MJC défend la laïcité et l'égalité.

Elle est ouverte à tous sans discrimination. Ce qui signifie que quelles que soient ses origines raciales et sociales, ses orientations sexuelles et religieuses, toute personne peut devenir adhérente.

La MJC doit aider les individus à s'intégrer à la structure et par prolongement, à s'intégrer dans une société démocratique.

- **Éducation à la solidarité**

La MJC a un rôle d'éducation à la solidarité.

La MJC prend en compte la situation de chacun.

Cependant, sans pour cela s'interdire de s'associer à de tels projets, la vocation première de la MJC n'est pas de mener directement des projets de solidarité.

- **Éducation et médiation sociale**

Dans ce cadre, la MJC peut s'associer à des actions éducatives comme la mise en place d'un système de sensibilisation et de prévention dans le domaine de la santé.

B/ La Culture

La mission de la MJC est d'amener la culture à tous.

Elle remplit cette mission dans la limite de ses moyens logistiques, humains et financiers.

Elle se doit d'encourager la pratique d'activités culturelles en tenant compte de leur accessibilité financière afin de favoriser leur diffusion.

La MJC favorise l'innovation, la diversité et l'ouverture (autres cultures, autres pratiques,...) et attache une grande importance à l'engagement des jeunes dans le domaine culturel.

C/ L'Épanouissement Individuel et Collectif

Par les actions qu'elle propose, la MJC aide chacun à s'enrichir parmi les autres et ainsi à progresser individuellement.

La MJC est un lieu de rencontre et d'échange et de culture du lien social.

Elle privilégie le « faire ensemble » et les projets réalisés en commun.

Elle oriente ses actions pour amener l'individu à une conception plus collective de la vie.

Elle s'efforce d'être vigilante au bien-être de l'individu. Elle est à l'écoute de son environnement et de ses adhérents et prend en compte leurs attentes dans la construction de son programme.

La MJC se doit de mettre en place un système de progression dans son programme de formation.

III/ Les objectifs opérationnels

La MJC pose en principe **la recherche de la qualité et de l'amélioration continue** dans toutes les actions qu'elle entreprend dans l'exercice de sa mission.

• Éducation

- Favoriser la prise de responsabilité par les jeunes
- Favoriser un rôle actif de chacun
- Responsabiliser les adhérents
- Favoriser une démarche respectueuse de notre écosystème dans nos actions.
- Culture
- Favoriser la créativité et l'expérimentation
- Favoriser l'attractivité des activités et des manifestations culturelles.

- Favoriser et ouvrir l'accès à scène aux élèves et pratiquants d'activités de la MJC.
- Épanouissement individuel et collectif
 - Favoriser les liens transgénérationnels
 - Favoriser la transversalité entre les activités
 - Développer les partenariats avec l'environnement (associations, municipalité, collectivités locales,...)
 - Développer la mise en place d'activités de groupe
 - Favoriser la prise de responsabilité au sein de l'association

IV/ La mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du projet est sous la responsabilité de la coordinatrice dont la responsabilité est de proposer au CA des actions et projets en cohérence avec le projet de l'association. Afin d'être réactualisé, le projet peut être revu chaque année.

V/ L'évaluation

Les membres du CA de l'association sont garants du respect des valeurs énoncées et donc valident ou non les projets pédagogiques proposés par la coordinatrice.

Ils doivent s'assurer que toutes les valeurs énoncées ont été prises en compte dans la globalité des actions proposées. Ils doivent être vigilants à ne pas laisser s'instaurer insidieusement d'autres valeurs qui iraient à l'encontre des leurs.